

- 4 OCT. 2021

Bonjour

Voici ma contribution au projet du parc de Loire en référence au document "résumé non technique" et au dossier MRAE.

J'aurai 3 axes de réflexion en rapport à mes 3 statuts:

A la fois habitant de la métropole, riverain direct du futur parc et enfin gérant de l'écurie de Rossinante, écurie qui jouxte le site au 296 rue de la levée

1/ le parc de Loire dans sa définition « parc naturel urbain » devrait s'adresser plus fortement à l'ensemble du territoire métropolitain et ainsi inclure le nord d'Orléans, et en particulier par sa rive droite. Ce projet devrait être considéré comme un outil de mixité sociale entre le Nord et le Sud ... d'où, en conséquence :

- S'interroger sur le seul accès automobile par le pont Thinat . L'occasion est unique de travailler spécifiquement les liaisons douces entre les deux rives par exemple par un pont flottant ou une passerelle permanente et pérenne à l'usage des cyclistes et des piétons

-s'interroger sur l'accès au parc par le seul parking de 700 places à l'Ouest qui encourage certes les circulations douces mais ne prend guère en compte les distances (7 km de « fil de Loire » ) et en cela le risque de voir se multiplier les parkings « sauvages » tout au long de la périphérie du site au sud.

- s'interroger également sur l'opportunité du nouveau pont à l'est pour la desserte du parc et bien évidemment sur son impact environnemental sur un site classé par l'UNESCO

Tout cela amène à reconsidérer **l'accès et l'intégration** de la métropole Nord au parc de Loire .

\_ Je voudrais aussi aborder le problème de la dépollution du site lequel a servi de lieu de décharge massif en particulier dans les gravières, durant de très nombreuses années.

\_ la Loire fleuve porteur de culture et témoin (et victime ) de l'emprise de l'homme demande une prise en compte réelle de tout le patrimoine historique et archéologique ,présent ou à révéler sur le site. Ces vestiges méritent une véritable démarche archéologique qui participerait , effet conséquent, à relier le Nord et le Sud de la métropole . Ce parc de Loire pourrait être ainsi un outil d'éducation majeur à l'environnement, à l'histoire et au patrimoine.

\_ L'inclusion des événements culturels de grande envergure dans un site où la protection de l'environnement est un souci réitéré mérite réflexion et précaution...

Ce qui ne remet aucunement en question la place de l'artistique dans le parc , peut être par la programmation de formes plus légères, y compris des arts vivants et par l'installation d'œuvres plastiques ou graphiques à la fois à titre événementiel ou pérenne . Le LAND ART est une piste parmi d'autres.

\_ la mention au « fil de Loire », voie de 15 mètres de large ouverte aux circulations douces devrait aussi être associée à des chemins « buissonniers » maillant plus discrètement l'ensemble du site .

2/ En tant que riverain direct habitant rue de la levée, je m'interroge sur l'impact de la circulation sur les voies intérieures à Saint-Denis-en-Val ; impact qui devrait être prise en compte par la mairie de Saint-Denis-en-Val

... parce qu'il y aura à considérer les impacts sur la commune, de par l'aspect attractif du Parc . Une seule voie d'entrée à l'ouest par un vaste parking et à l'est par un minuscule parking de 30 places semble en contradiction avec les usages jusque-là observés par les promeneurs et les usagers qui veulent accéder au plus près en voiture au bois de l'île.

\_La nouvelle réhabilitation du château du boucher comme « porte d'entrée » oblige à réfléchir à l'usage de la levée comme voie de communication sud ouverte aussi bien à toutes les circulations douces... qu'aux automobiles.

3/ En tant que gérant de l'écurie de Rossinante , je voudrais insister sur la prise en compte du CHEVAL sur le lieu, lequel entre complètement en écho aux pratiques de circulation douce et répond à un attrait toujours constaté pour les promeneurs et les enfants en particulier, depuis l'ouverture de l'écurie en 2013. Des allées cavalières devraient pourtant être aménagées pour permettre une relation harmonieuse et en sécurité entre les piétons, les cyclistes et les cavaliers.

La présence du cheval peut aussi être assuré par *une garde montée* avec un rôle d'information et de sécurité mais aussi par *des promenades en poney* pour les enfants ou des *espaces d'écopâturage* avec d'autres animaux (chèvre-mouton). Ce qui oriente la réflexion vers une possible *ferme pédagogique* et la mise à disposition de surfaces dédiés à des jardins sur le modèle du « jardin des écoliers » ou/et des « Jardins ouvriers » .

**CONCLUSION :** Ce projet doit être prétexte à associer l'habitant à une démarche de démocratie participative.

Faites confiance à nos capacités de proposition et de réflexion à la fois responsable et créative !!!

GERARD CALVET